

Liste des délibérations de l'organe délibérant

Séance du 16 janvier 2025

Commune	Siret	ID	Date	Objet	Préf date	Vote effectif	Vote réel	Vote pour	Vote contre	Vote abstention	
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2025/16/01-01	16 janvier 2025	Validation subvention exceptionnelle « Horizon Vertical »	17 janvier 2025	13	13	13	0	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2025/16/01-02	16 janvier 2025	Validation convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche	17 janvier 2025	13	13	13	0	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2025/16/01-03	16 janvier 2025	Demande de subvention « DETR » travaux investissements 2025	17 janvier 2025	13	13	13	0	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2025/16/01-04	16 janvier 2025	Renouvellement convention « Chauffer dans la Noirceur »	17 janvier 2025	12	12	11	1	1	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2025/16/01-05	16 janvier 2025	Validation devis PLAG ECOLO 2025	17 janvier 2025	13	13	11	2	1	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2025/16/01-06	16 janvier 2025	Renouvellement mise à disposition agent communal et remboursements divers SITEU MHT	17 janvier 2025	13	12	12	0	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2025/16/01-07	16 janvier 2025	Site d'intérêt géologique – calcaire carbonifère de Montmartin-Sur-Mer	29 novembre 2024	12	12	12	0	1	Approuvée

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture le 17 janvier 2025

Par dématérialisation le 17 janvier 2025

Et publication sur le site internet le 17 janvier 2025

Pour copie conforme

Le Maire,

Monsieur Bruno QUESNEL

Le secrétaire de séance,

Madame Aurélie FAUTRAT



Fautrat

2025/16/01-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 16 janvier 2025

Présents : 09
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 13
Votes POUR : 13
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : vendredi 10 janvier 2025

OBJET : Validation subvention exceptionnelle « horizon Vertical »

L'an deux mil-vingt-cinq et le 16 janvier à 18 h 30,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno QUESNEL, maire.

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, M. POISSON Daniel, Mme POULLAIN Nicole, M. CREVEL Paul, M. CUSSON Jean-Christian, M. PERRON Sylvain, M. BOURGUET Patrice, Mme LECERF Fabienne, Mme LECACHEUX Micheline (pouvoir à M. CREVEL Paul), Mme Liza LAPIE-BEUNEL (pouvoir à Mme LECERF Fabienne), M. Patrice DESBLEUMORTIERS (pouvoir à Mme Aurélie FAUTRAT), Monsieur MARIE-LECONTE Jean (pouvoir à Mme POULLAIN Nicole),

Absent non-excuse :

Madame Aurélie FAUTRAT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

VU, la demande de subvention exceptionnelle de l'association « Horizon Vertical » d'un montant de 3 000.00 € pour l'organisation de la demi-finale du Championnat de France de Bloc 2025, annexée à la présente délibération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** le versement de cette subvention d'un montant de 3 000.00 €

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 17/01/2025

Après envoi en sous-préfecture le 17/01/2025

Par dématérialisation le 17/01/2025

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 17/01/2025

Le Secrétaire de Séance,
FAUTRAT Aurélie



Le Maire,
QUESNEL Bruno



2025/16/01-02

Envoyé en préfecture le 17/01/2025

Reçu en préfecture le 17/01/2025

Publié le

ID : 050-215003492-20250116-2025160102-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 16 janvier 2025

Présents : 09

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 13

Votes POUR : 13

Votes CONTRE : 0

Date de convocation : vendredi 10 janvier 2025

OBJET : Validation convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche

L'an deux mil-vingt-cinq et le 16 janvier à 18 h 30,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno QUESNEL, maire.

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole, M. CREVEL Paul, M. CUSSON Jean-Christian, M. PERRON Sylvain, M. BOURGUET Patrice, Mme LECERF Fabienne, Mme LECACHEUX Micheline (pouvoir à M. CREVEL Paul), Mme Liza LAPIE-BEUNEL (pouvoir à Mme LECERF Fabienne), M. Patrice DESBLEUMORTIERS (pouvoir à Mme Aurélie FAUTRAT), Monsieur MARIE-LECONTE Jean (pouvoir à Mme POUILLAIN Nicole),

Absent non-excuse :

Madame Aurélie FAUTRAT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Le centre de gestion a créé au 1er janvier 2006 un service de médecine à la disposition des collectivités territoriales de la Manche. Celui-ci a vocation à assurer la surveillance médicale des agents en relation avec les fonctions qui leur sont confiées et à agir sur le milieu professionnel.

Vu les conditions d'utilisation du service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche définies dans le règlement de service, annexé à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de solliciter le centre de gestion de la Manche pour bénéficier de la prestation médecine de prévention qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive ;
- **DE PREVOIR** les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 17/01/2025

Après envoi en sous-préfecture le 17/01/2025

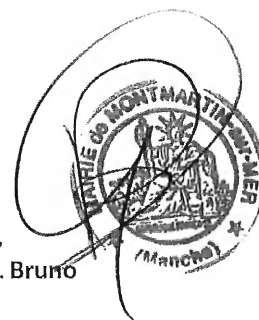
Par dématérialisation le 17/01/2025

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 17/01/2025

Le Secrétaire de Séance,
FAUTRAT Aurélie

Fautr

Le Maire,
QUESNEL Bruno



2025/16/01-03

Envoyé en préfecture le 17/01/2025

Reçu en préfecture le 17/01/2025

Publié le

ID : 050-215003492-20250116-2025160103-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER**

Séance du 16 janvier 2025

Présents : 09

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 13

Votes POUR : 13

Votes CONTRE : 0

Date de convocation : vendredi 10 janvier 2025

OBJET : Demande de subvention « DETR : travaux investissements 2025 »

L'an deux mil-vingt-cinq et le 16 janvier à 18 h 30,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno QUESNEL, maire.

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole, M. CREVEL Paul, M. CUSSON Jean-Christian, M. PERRON Sylvain, M. BOURGUET Patrice, Mme LECERF Fabienne, Mme LECACHEUX Micheline (pouvoir à M. CREVEL Paul), Mme Liza LAPIE-BEUNEL (pouvoir à Mme LECERF Fabienne), M. Patrice DESBLEUMORTIERS (pouvoir à Mme Aurélie FAUTRAT), Monsieur MARIE-LECONTE Jean (pouvoir à Mme POUILLAIN Nicole),

Absent non-excuse :

Madame Aurélie FAUTRAT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Dans le cadre de la préparation et du dépôt de dossier de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux « DETR » pour l'année 2025, M. Le Maire présente au conseil la proposition d'inscription de travaux suivants :

- **Catégorie 4- Maintien et développement des équipements publics :**
 - o Changements de fenêtres des salles de la mairie

Ces travaux seront proposés lors du vote du budget 2025 et après accord de la subvention par les services préfectoraux seront validés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **SOLLICITE** de l'Etat une subvention au titre de la DETR ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 17/01/2025

Après envoi en sous-préfecture le 17/01/2025

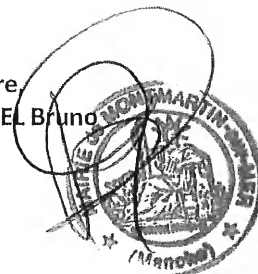
Par dématérialisation le 17/01/2025

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 17/01/2025

Le Secrétaire de Séance,
FAUTRAT Aurélie



Le Maire
QUESNEL Bruno



2025/16/01-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 16 janvier 2025

Présents : 09

Abstentions : 1

Suffrages exprimés : 12

Votes POUR : 11

Votes CONTRE : 1

Date de convocation : vendredi 10 janvier 2025

OBJET : Renouvellement convention « Chauffer dans la Noirceur »

L'an deux mil-vingt-cinq et le 16 janvier à 18 h 30,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno QUESNEL, maire.

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole, M. CREVEL Paul, M. CUSSON Jean-Christian, M. PERRON Sylvain, M. BOURGUET Patrice, Mme LECERF Fabienne, Mme LECACHEUX Micheline (pouvoir à M. CREVEL Paul), Mme Liza LAPIE-BEUNEL (pouvoir à Mme LECERF Fabienne), M. Patrice DESBLEUMORTIERS (pouvoir à Mme Aurélie FAUTRAT), Monsieur MARIE-LECONTE Jean (pouvoir à Mme POUILLAIN Nicole),

Absent non-excuse :

Madame Aurélie FAUTRAT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

M. Le maire présente au conseil le renouvellement de la convention avec l'association « Chauffer dans la Noirceur » à compter du 01 janvier 2025 portant sur l'organisation annuelle de 4 événements par an sur la commune de Montmartin-sur-Mer (hors festival d'été et hors Réveillons-nous). L'association s'engage à réaliser ces événements annuellement.

Il indique que l'association souhaite augmenter le montant de l'achat des spectacles prévu dans la précédente convention qui était de 12 000 €.

M. Le Maire demande aux élus leur accord pour le renouvellement de cette convention suivant ces nouvelles modalités, soit un montant annuel de 13 000 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** le montant de 13 000 € TTC annuel
- **APPROUVER** la convention
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints à signer l'ensemble des pièces relatives à cette convention

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 17/01/2025

Après envoi en sous-préfecture le 17/01/2025

Par dématérialisation le 17/01/2025

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 17/01/2025

Le Secrétaire de Séance,
FAUTRAT Aurélie



Le Maire,
QUESNEL Bruno



2025/16/01-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 16 janvier 2025

Présents : 09
Abstentions : 1
Suffrages exprimés : 12
Votes POUR : 12
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : vendredi 10 janvier 2025

OBJET : Validation devis 2025- PLAG 'ECOLO

L'an deux mil-vingt-cinq et le 16 janvier à 18 h 30,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno QUESNEL, maire.

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole, M. CREVEL Paul, M. CUSSON Jean-Christian, M. PERRON Sylvain, M. BOURGUET Patrice, Mme LECERF Fabienne, Mme LECACHEUX Micheline (pouvoir à M. CREVEL Paul), Mme Liza LAPIE-BEUNEL (pouvoir à Mme LECERF Fabienne), M. Patrice DESBLEUMORTIERS (pouvoir à Mme Aurélie FAUTRAT), Monsieur MARIE-LECONTE Jean (pouvoir à Mme POUILLAIN Nicole),

Absent non-excuse :

Madame Aurélie FAUTRAT remplit les fonctions de secrétaire de séance
Monsieur le maire présente au conseil un devis de Surtouc Thibault, société PLAG ECOLO, afin de procéder au ramassage/tri/recyclage/revalorisation des macrodéchets de plage pour l'année 2025 selon les recommandations du Conseil Départemental de la Manche

- PlagEcoLo pour un montant de 2 760 € pour 24 collectives soit 2 collectes par mois.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise PlagEcoLo pour un montant de 2 760 € pour 24 collectives soit 2 collectes par mois ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire où l'un de ses adjoints à signer les documents nécessaires.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

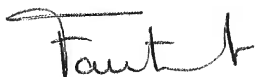
Acte rendu exécutoire le 17/01/2025

Après envoi en sous-préfecture le 17/01/2025

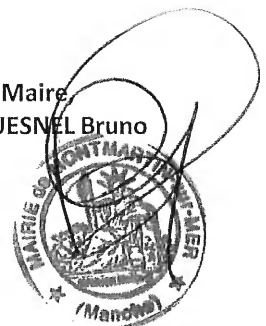
Par dématérialisation le 17/01/2025

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 17/01/2025

Le Secrétaire de Séance,
FAUTRAT Aurélie



Le Maire,
QUESNEL Bruno



2025/16/01-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 16 janvier 2025

Présents : 09
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 13
Votes POUR : 11
Votes CONTRE : 2
Date de convocation : vendredi 10 janvier 2025

OBJET : Renouvellement mise à disposition agent communal et remboursements frais divers SITEU MHT

L'an deux mil-vingt-cinq et le 16 janvier à 18 h 30,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno QUESNEL, maire.

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole, M. CREVEL Paul, M. CUSSON Jean-Christian, M. PERRON Sylvain, M. BOURGUET Patrice, Mme LECERF Fabienne, Mme LECACHEUX Micheline (pouvoir à M. CREVEL Paul), Mme Liza LAPIE-BEUNEL (pouvoir à Mme LECERF Fabienne), M. Patrice DESBLEUMORTIERS (pouvoir à Mme Aurélie FAUTRAT), Monsieur MARIE-LECONTE Jean (pouvoir à Mme POUILLAIN Nicole),

Absent non-excuse :

Madame Aurélie FAUTRAT remplit les fonctions de secrétaire de séance

Monsieur le maire propose au conseil municipal le renouvellement de la convention de la mise à disposition avec le syndicat du SITEU MHT, pour le poste de secrétariat à hauteur de 250 heures par an, des heures supplémentaires pouvant être effectuées et remboursées par le syndicat, cette convention inclut également le remboursement de frais administratifs (timbres, fournitures administratives...)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de valider le renouvellement de la mise à disposition d'un agent communal à compter du 1^{er} janvier 2025 avec le SITEU MHT pour deux ans ;
- **DONNE** pleins pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la nouvelle convention jointe à la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

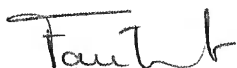
Acte rendu exécutoire le 17/01/2025

Après envoi en sous-préfecture le 17/01/2025

Par dématérialisation le 17/01/2025

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 17/01/2025

Le Secrétaire de Séance,
FAUTRAT Aurélie



Le Maire,
QUESNEL Bruno



2025/16/01-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 16 janvier 2025

Présents : 09

Abstentions : 1

Suffrages exprimés : 12

Votes POUR : 12

Votes CONTRE : 0

Date de convocation : vendredi 10 janvier 2025

OBJET : Site d'intérêt géologique – calcaire carbonifère de Montmartin-sur-Mer

L'an deux mil-vingt-cinq et le 16 janvier à 18 h 30,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno QUESNEL, maire.

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole, M. CREVEL Paul, M. CUSSON Jean-Christian, M. PERRON Sylvain, M. BOURGUET Patrice, Mme LECERF Fabienne, Mme LECACHEUX Micheline (pouvoir à M. CREVEL Paul), Mme Liza LAPIE-BEUNEL (pouvoir à Mme LECERF Fabienne), M. Patrice DESBLEUMORTIERS (pouvoir à Mme Aurélie FAUTRAT), Monsieur MARIE-LECONTE Jean (pouvoir à Mme POUILLAIN Nicole),

Absent non-excuse :

Madame Aurélie FAUTRAT remplit les fonctions de secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de Montmartin-sur-Mer que Monsieur le Préfet de la Manche souhaite classer par arrêté préfectoral le site d'intérêt géologique du calcaire carbonifère situé sur la commune de Montmartin-sur-Mer, comprend les parcelles cadastrales suivantes :

OB 0177, OB 0184, OB 0185, OB 0186, OB 0187, OB 0189, OB 0190, OB 0275, OB 0276, OB 0277, OB0278, OB 0279, OB 0280, OB 0281, OB 0282, OB 0283, OB 0308, OB 0310

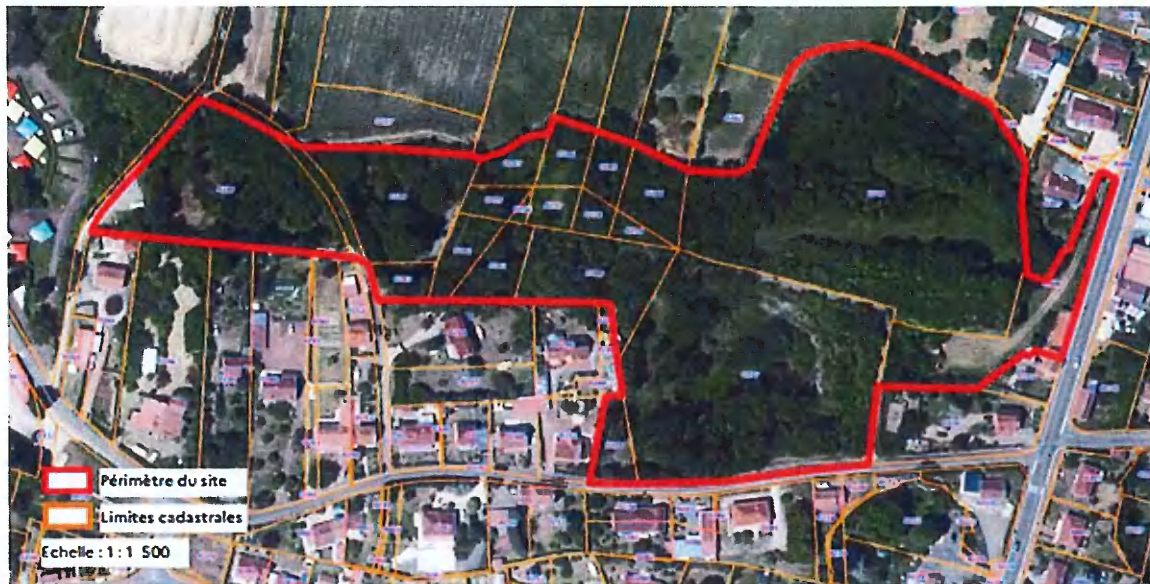
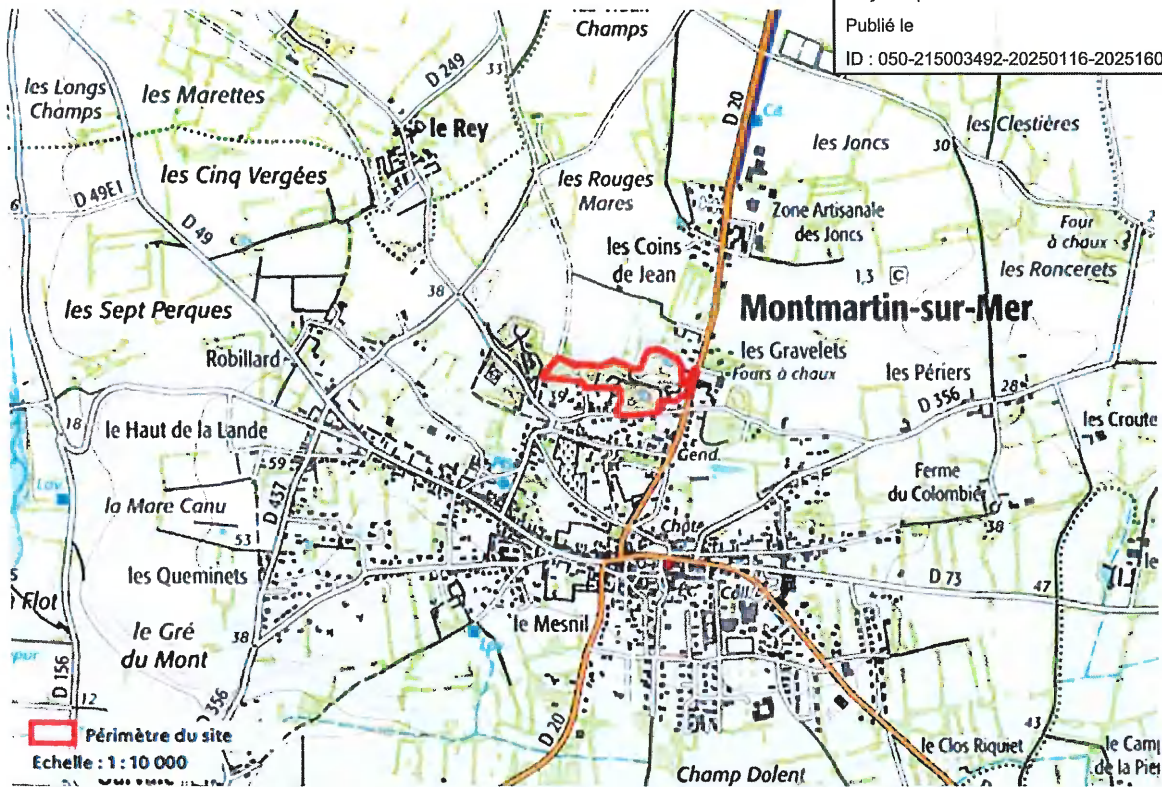
À titre indicatif, les limites de ce périmètre figurent sur la carte en annexe du présent arrêté et sont consultables sur le site internet de la DREAL de Normandie.

Envoyé en préfecture le 17/01/2025

Reçu en préfecture le 17/01/2025

Publié le

ID : 050-215003492-20250116-2025160107-DE



Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DONNE** un avis favorable au projet d'arrêté préfectoral annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 16/01/2025

Après envoi en sous-préfecture le 16/01/2025

Par dématérialisation le 16/01/2025

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 16/01/2025

Le Secrétaire de Séance,
FAUTRAT Aurélie

Le Maire,
QUESNEL Bruno

